

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/030 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT TRANSFORMATION DE POSTES BUDGETAIRES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2013

L'An deux mille treize et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette
M. FRANCISCI Marcel à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme MERMET Valérie
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SINDALI Antoine à M. SANTINI Ange
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. ORSUCCI Jean-Charles

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

CASTELLANI Michel, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la délibération n° 12/199 AC de l'Assemblée de Corse du 9 novembre 2012 portant adoption de la gestion en régie directe du site archéologique de Cucuruzzu,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la transformation des postes budgétaires énoncés ci-après :

Référence de la délibération initiale	Poste initialement créé	Transformation adoptée
Délibération n° 90/144 AC du 14 décembre 1990	1 poste de catégorie C : cadre d'emplois des Adjoints Techniques (filière Technique)	4 postes de catégorie C : cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation (filière Animation)
Délibération n° 91/15 AC du 15 février 1991	2 postes de catégorie C : cadre d'emplois des Adjoints Techniques (filière Technique)	
Délibération n° 94/161 AC du 20 décembre 1994	1 poste de catégorie C : cadre d'emploi des Adjoints Techniques (filière Technique)	

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 février 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF DE CORSE**

Par délibération en date du 9 novembre 2012, vous avez approuvé le principe de la gestion en régie directe par la Collectivité Territoriale de Corse du site archéologique de CUCURUZZU, la convention tripartite - CTC / commune de Lèvie / Parc Naturel Régional de Corse - relative à la gestion du site par le syndicat mixte du PNRC étant arrivée à échéance.

Dans le cadre de ce principe de gestion en régie directe du site par la Collectivité Territoriale de Corse et en vue de recrutements futurs, il y a lieu de transformer 4 postes d'adjoints techniques territoriaux en adjoints territoriaux d'animation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.